

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 13 avril 2026**

**Délibération n° 2026\_059**  
**ASSOCIATION TRANSROCK - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 7 avril 2026.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Clément VANDECASTEELE, Christine MALKIEL, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence PINEAU, Clémence NAVEYS-DUMAS, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Loan PANIFOUS, Jean-Charles ASTIER, Franck YVONNEAU, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Caroline VAN RENTERGHEM à Bastien RIVIERES, Rémi COCUELLE à Preslia OKOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, créée en 1990 et installée à Mérignac, l'association Transrock dont le projet culturel est labellisé Scène de Musiques Actuelles par le Ministère de la Culture, a pour but le développement et la promotion des musiques actuelles. Elle développe ses actions au Krakatoa, salle polyvalente mise à disposition par la Ville de Mérignac et située sur le quartier d'Arlac.

L'association Transrock rayonne sur la région Nouvelle Aquitaine, en matière de concerts de musiques actuelles et de soutien à la création artistique pour les groupes aquitains. Le Krakatoa accueille autant la découverte d'artistes locaux qu'une programmation d'artistes d'envergure internationale. L'association est membre fondateur de la SMAC d'agglomération avec les trois autres structures labellisées présentes sur le territoire métropolitain.

Forte de son expérience dans le domaine artistique et culturel, l'association Transrock s'inscrit dans une démarche visant l'accès à la culture pour tous et combinant 4 pôles : diffusion de concerts (tout public et jeune public), accompagnement (pépinière, résidences), info-ressources et action culturelle.

La désignation d'un représentant au sein de l'association permet d'assurer la transmission des orientations politiques en matière d'action et de projet culturel, tout en veillant à la cohérence et à la complémentarité des initiatives à l'échelle du territoire. Le représentant de la Ville pourra également relayer les besoins, les difficultés et les réussites de l'association et contribuer à leur prise en compte en mobilisant l'ensemble des cofinanceurs afin d'y apporter des réponses adaptées.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.* »

*Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret si aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément ce mode de scrutin.*

*Par ailleurs, si une seule candidature ou liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. »*

Il est dès lors proposé de désigner un représentant de la Ville au sein de l'Association Transrock.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de désigner Madame Anne Eugénie GASPARD en tant que représentante de la Ville au sein de l'Association TRANSROCK.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 39 voix pour et 10 abstentions : Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Christine PEYRE, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Christine MALKIEL, Madame Preslia OKOU, Monsieur Thierry MILLET, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Rémi COCUELLE, Monsieur Loan PANIFOUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/26  
ID 033-213302813-20260413-14820-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 13 avril 2026



**Vanessa FERGEAU-RENAUX**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOLET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*